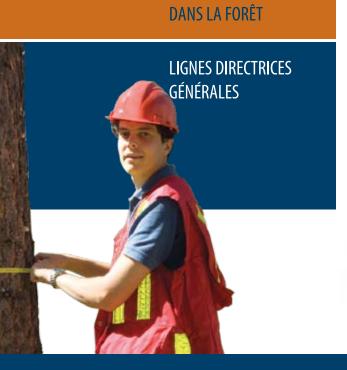




LE TRAVAIL SÉCURITAIRE



Introduction

À Travail sécuritaire NB. on reconnaît que tout travail effectué dans la forêt présente facilement de grands risques à cause de la nature très dangereuse de cette industrie.

Cela en vaudra la peine à long terme de prendre le temps d'apprendre comment bien faire son travail dès le début. Travaillez plus intelligemment et non plus fort. La meilleure façon d'empêcher une blessure ou un incident est d'être au courant des dangers et de les reconnaître; de connaître la bonne facon d'effectuer chaque tâche; ainsi que de savoir quoi faire en cas d'urgence. La chose la plus importante à ne pas oublier est de **POSER DES QUESTIONS** s'il y a quelque chose que vous ne savez pas.

Equipement de protection individuelle

Les travailleurs **doivent** porter l'équipement de protection individuelle nécessaire en fonction des dangers auxquels ils sont exposés, des exigences de l'employeur et des obligations prévues par la loi. Ils doivent démontrer qu'ils savent comment utiliser et entretenir

l'équipement de protection individuelle nécessaire dans la forêt, qui peut comprendre :

- des bottes à embout d'acier munies de protection pour scie à chaîne;
- un casque protecteur;
- des protecteurs auditifs, oculaires et faciaux;
- des gants;
- un pantalon pour opérateur de scie à chaîne.

Premiers soins

En vertu de la loi, tous les lieux de travail doivent avoir du matériel de premiers soins convenable dans un endroit central et au moins **un employé formé** pour dispenser les premiers soins. Avant de commencer un nouvel emploi, assurez-vous de bien connaître votre plan de communication et d'évacuation, et de savoir qui est le secouriste qualifié et où se trouve le matériel de premiers soins. Le contact avec

le sang ou un autre liquide organique constitue toujours un danger pour les secouristes. Ces derniers doivent mettre en pratique leur formation et prendre les précautions qui s'imposent. Il peut y avoir des travailleurs de l'industrie forestière qui sont allergiques aux pigûres d'insectes. Ces employés devraient discuter de traitements de désensibilisation avec leur médecin et doivent avoir un EpiPen^{MD} ou un autre auto-injecteur d'épinéphrine sur eux en tout temps. Les employeurs devraient mettre un EpiPen^{MD} dans leur trousse de premiers soins en cas d'une réaction allergique imprévue. Toute personne qui peut être appelée à administrer ce traitement devrait avoir recu une formation à cet égard.

Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT)

Il faut savoir comment utiliser les produits contrôlés dans le secteur forestier (essence, graisse, huile) de facon **sécuritaire** et où se trouvent les fiches signalétiques. Prenez le temps de vous familiariser avec les renseignements que portent les étiquettes du SIMDUT et les fiches signalétiques. Portez l'équipement de protection individuelle et suivez les procédures qui sont indiquées sur l'étiquette. N'oubliez pas de **POSER DES QUESTIONS** s'il y a quelque chose que vous ne savez pas ou que vous ne comprenez pas.

Conduite sécuritaire sur les chemins forestiers et les grandes routes

Il faut être **au courant** des dangers qui existent, par exemple l'état des routes; les préoccupations d'ordre saisonnier (neige, glace et poussière); les véhicules tout-terrain; les véhicules hors route et de très grandes dimensions; les animaux; et la végétation.

Préparez-vous en avant des fournitures d'urgence et une trousse de premiers soins avec vous. Assurez-vous d'avoir une méthode de communication fiable; de connaître les endroits sécuritaires où arrêter; et de respecter les panneaux routiers et la limite de vitesse permise. N'arrêtez jamais sur un chemin étroit ou un pont.

Toutes les lois qui s'appliquent à la conduite, comme le port de la ceinture de sécurité et la sobriété au volant, s'appliquent également sur les chemins forestiers. Selon la loi, les phares doivent toujours être allumés sur les chemins forestiers. Les conducteurs doivent communiquer avec les autres véhicules en utilisant le système radio désigné au canal assigné. Les outils, substances chimiques et contenants sous pression doivent être fixés dans le véhicule (à l'extérieur de la cabine du passager).

Expositions ambiantes

Tous les travailleurs doivent connaître et comprendre les symptômes et les mesures de prévention qui s'appliquent aux risques environnementaux suivants :

- les extrêmes de chaleur et de froid:
- les **conditions météorologiques** (vent, neige ou pluie abondante):
- les rencontres avec un **animal sauvage** (raton laveur, orignal, ours);
- les orages électriques;
- le virus du **Nil occidental** et la maladie de **Lyme**.

Par **temps froid**, portez plusieurs couches de vêtements et ne laissez aucune partie du corps exposée. Gardez des vêtements secs de rechange avec vous et assurez-vous de prendre des pauses à l'abri du vent de facon périodique. Ne buvez pas de boissons alcoolisées puisqu'elles favorisent les pertes de chaleur.

Par **temps chaud**, choisissez des vêtements légers faits de fibres naturelles. Protégez-vous contre le soleil en portant des vêtements et un chapeau, et en appliquant de l'écran solaire sur la peau non recouverte. Buvez beaucoup de liquide et remplacez les vitamines et les minéraux perdus en transpirant à l'aide de boissons pour athlètes et de jus d'orange dilué, et en mangeant des collations salées. Connaissez les symptômes du stress dû à la chaleur.

En cas de nausées ou d'étourdissement, ou si vous avez des crampes musculaires ou abdominales, mettez-vous à l'abri du soleil ou demandez de l'aide. Étant donné que le stress dû à la chaleur peut entraîner rapidement l'évanouissement ou la mort s'il n'est pas décelé et traité, la prévention est essentielle.

Signalez toute **condition météorologique** qui change rapidement à votre surveillant car il pourrait suspendre les travaux de façon temporaire. Le vent est particulièrement dangereux pendant les opérations forestières puisqu'il peut être imprévisible selon l'endroit et les dangers aériens présents.

Lorsque vous travaillez dans le secteur forestier, vous rencontrerez probablement des animaux sauvages. Ces rencontres sont souvent plaisantes, mais certaines peuvent être extrêmement dangereuses. Étant donné que les ratons laveurs, les mouffettes, les chauves-souris et les renards sont souvent infectés par la rage, ne vous en approchez pas si vous les croisez. Observez-les d'une distance sûre et avisez l'autorité compétente s'ils adoptent des comportements inhabituels ou n'ont pas peur des humains. Les orignaux, pour leur part, peuvent être très agressifs à certaines périodes de l'année. Il faut donc savoir comment réagir pour assurer votre sécurité en cas d'une rencontre avec un orignal.

Les ours posent un danger particulier dans la forêt. Certains employeurs donnent des dispositifs bruyants ou un vaporisateur à gaz poivré à leurs employés qui travaillent dans la forêt. Si vous travaillez seul, soyez extrêmement vigilant puisque l'ours est un animal dangereux. Demandez à votre employeur de vous fournir des renseignements et une formation sur comment éviter les ours et comment réagir si vous en croisez un.

Informez votre employeur de toute rencontre avec un animal nuisible. Votre employeur devrait ensuite aviser le garde-forestier de la région.

Lorsque la **foudre** frappe, n'oubliez pas d'appliquer la règle 30-30. Il s'agit de compter les secondes qui s'écoulent entre l'éclair et le tonnerre. Si vous comptez moins de 30 secondes, abritez-vous sans tarder. Attendez 30 minutes après le dernier coup de foudre pour retourner dehors.

Le virus du Nil occidental est une maladie que portent les oiseaux et qui peut être transmise aux humains par la piqûre d'un moustique infecté. Voilà pourquoi il est très important de protéger la peau exposée contre les piqûres de moustiques. Il faut également appliquer un insectifuge de façon périodique, de préférence sur les vêtements plutôt que sur la peau. L'insectifuge utilisé ne doit pas contenir plus de 30 % de DEET.

Une tique infectée transmet la **maladie de Lyme**. Les travailleurs doivent recouvrir leur peau, ainsi qu'examiner toutes les parties de leur corps (surtout la tête, le cuir chevelu et derrière les oreilles) pour assurer qu'ils n'ont pas de tiques sur eux. Si vous trouvez une tique, enlevez-la à l'aide de pinces à échardes. Assurez-vous d'enfiler votre pantalon dans vos chaussettes et bottes, et de rentrer votre chemise dans votre pantalon.

Travaux effectués près de l'équipement mobile à moteur

Tout travailleur doit voir à ce que le conducteur de tout genre d'équipement forestier l'a vu et a indiqué qu'il l'a vu. Attendez que le conducteur vous fasse signe avant de vous approcher de l'équipement. Tout équipement mobile à moteur présente des dangers (points de serrement, pièces articulées, angles morts, etc.). Assurez-vous d'être familier avec le fonctionnement d'une machine et les dangers associés avant de vous approcher. C'est contre la loi de monter sur de l'équipement mobile à moteur qui se déplace. Il est illégal de travailler à une hauteur de plus de trois mètres sans coulisseau de sécurité ou dispositif de protection contre les chutes.

Protection contre les chutes

Il est illégal de travailler à une hauteur de plus de trois mètres, y compris sur le dessus d'un camion chargé ou d'un gros équipement forestier, sans coulisseau de sécurité ou dispositif de protection contre les chutes. Posez des questions, assurez-vous de recevoir la formation néces et servez-vous d'équipement de protection.

Verrouillage / Étiquetage / Blocage / Dispositifs de protection

Avant de travailler sur une machine, qu'il s'agisse de la nettoyer, de la mettre au point ou de la réparer, on doit la mettre au **niveau d'énergie zéro** et la **verrouiller**. Assurez-vous de connaître les dispositions relatives au verrouillage qui s'appliquent aux machines, aux outils et à l'équipement que vous utilisez.

Tout équipement doit être muni de **dispositifs de protection**. Ne vous servez jamais d'un outil dont le dispositif de protection a été enlevé ou modifié.

Ne travaillez **jamais** sur une pièce d'équipement qui n'est pas bloquée. L'équipement élevé dont on se sert dans la forêt est habituellement situé sur de la terre qui peut glisser ou se compacter. De plus, puisque les crics peuvent également glisser, il est **essentiel** de veiller à ce que l'équipement soit bloqué.

Travail solitaire

Les travailleurs qui travaillent seuls pendant des opérations forestières doivent connaître et respecter la procédure d'appel établie. Il s'agit habituellement d'appeler un numéro donné au moins à toutes les deux heures ou quand le travailleur quitte son équipement à moteur ou son véhicule. Si le travailleur ne téléphone pas, le centre de communications devrait essaver de communiquer avec lui. Si le travailleur ne répond pas, on doit envoyer de l'aide immédiatement.

Selon les règlements applicables, les travailleurs qui utilisent une scie à chaîne, une scie à broussailles ou une scie à dégager sont interdits de travailler seuls.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur la santé et la sécurité, veuillez communiquer avec

Travail sécuritaire NB au 1 800 222-9775 ou visiter son site Web à l'adresse www.travailsecuritairenb.ca

Revu et corrigé en avril 2010